



LES INDÉPENDANTS – RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES

3 ANS D'ACTIVITÉ

BILAN ET PERSPECTIVES

SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	La Charte fondatrice de notre Groupe	5
III.	Nos sénateurs	7
IV.	Trois ans d'action parlementaire	8
V.	Les perspectives	31

I. INTRODUCTION

Depuis 3 ans, le Groupe Les Indépendants a marqué de son empreinte le travail législatif français. Il a su développer une vision claire de la société, fondée sur deux priorités : préserver la cohésion nationale et défendre les libertés individuelles.

Le Groupe soutient une décentralisation construite avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux afin de répondre aux attentes de chacun tout en respectant leur diversité. Trois notions, intrinsèquement liées s'avèrent essentielles dans cette élaboration : les compétences, les responsabilités et les financements.

Nos Sénateurs sont attachés à la réduction des dépenses publiques. Ils s'opposent à toute hausse d'impôt qui viendrait grever le pouvoir d'achat des Français pour financer les déficits. Cependant, le Groupe considère que l'État doit concentrer ses efforts sur ses missions régaliennes, notamment pour ce qui concerne l'ordre public et la sécurité des citoyens.

La sécurité passe également par une souveraineté en matière numérique. Le Groupe prône l'émergence rapide d'outils européens du numérique ainsi qu'une taxation juste et efficace des géants du secteur. Les Indépendants appellent à une législation ambitieuse répondant efficacement aux objectifs d'aujourd'hui et de demain.

La santé, objet légitime des attentions récentes, est un point d'ancrage des priorités du Groupe. Son accès sur tout le territoire, particulièrement dans les déserts médicaux, est un combat permanent mené par nos Sénateurs.

Le Groupe inscrit sa vision dans la transition des territoires. Transition qui se veut écologique et économique à l'image des prises de positions sur une agriculture essentielle, respectueuse et permettant aux agriculteurs un niveau de vie décent. Transition qui se veut aussi énergétique grâce à un mix décarboné équilibré et à la lutte contre la précarité énergétique. Les transports et infrastructures durables constituent un pan incontournable de ces transitions.

La jeunesse doit être formée pour faire face à son futur. Ainsi, l'accès à un système éducatif de qualité sur l'ensemble de notre territoire et une formation adaptée apportant des réponses adéquates au marché du travail sont primordiaux.

La démocratisation de la culture participe, entre autres, à l'atteinte de cet objectif. La culture dans son ensemble constitue l'un des ciments de notre cohésion sociale, qui doit être préservé et transmis.

Profond marqueur du Groupe, l'Union européenne est une priorité, traitée de manière transversale sur l'ensemble des sujets. Les Sénateurs défendent la vision d'une France à l'initiative dans une Union européenne renforcée, protectrice et solidaire.

II. LA CHARTE FONDATRICE DE NOTRE GROUPE

L'élection présidentielle de mai 2017 a bouleversé le paysage politique. Un mouvement né il y a moins de deux ans dispose aujourd'hui de la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. Les familles politiques de droite et de gauche au pouvoir pendant des décennies sont en crise profonde et pour certaines menacées de disparition.

Au sein du centre et de la droite républicaine deux positions se font jour. Une ligne libérale, sociale et européenne d'un côté, une ligne plus conservatrice, sécuritaire et identitaire de l'autre. Les tenants de la première pensent qu'il **faut soutenir les propositions du Gouvernement lorsqu'elles vont dans le bon sens**, car la France ne peut se permettre cinq ans de crise supplémentaires. L'espoir de l'échec du Gouvernement en vue de l'échéance de 2022 ne saurait tenir lieu de ligne politique.

Le Sénat est concerné au premier chef par l'inévitable recomposition politique. **La famille libérale, sociale et européenne doit en prendre l'initiative plutôt que de la subir.** L'affirmation de son identité et de ses idées passe par la création d'un Groupe autonome, seule façon de peser dans une assemblée parlementaire.

S'inscrivant dans la majorité sénatoriale, **ce Groupe travaillera de façon libre et indépendante, refusant toute opposition systématique comme tout suivisme.**

Il a pour ambition d'être une force de proposition pour redresser l'économie de la France, supprimer les freins à l'emploi et au développement de nos entreprises, préserver notre modèle social et le moderniser, agir pour la sécurité de nos concitoyens, soutenir l'agriculture et la ruralité.

Il souhaite développer le dialogue social, faire de la lutte contre le chômage sa première priorité, sauvegarder réellement notre système de protection sociale, garantir à tous le droit à la santé et l'égalité d'accès aux soins, défendre et promouvoir les services publics, assurer la justice fiscale, développer les politiques culturelles et la création, garantir l'égalité des carrières et des rémunérations entre femmes et hommes, consacrer tous les moyens nécessaires au système éducatif pour donner de vraies chances de réussite à tous les jeunes.

Il est attaché à la diversité des territoires, à leur identité, à leur développement économique, social et culturel dans le respect des principes constitutionnels. Il est également attaché à la

solidarité entre les villes, les départements, les régions, les quartiers, la ruralité, entre la métropole, les outre-mer et les Français de l'étranger.

Composé d'européens convaincus, le Groupe estime que l'Europe est et doit rester une chance pour la France et que l'Union européenne doit se réformer pour mieux protéger les peuples et nous permettre de faire face plus efficacement aux nombreux défis de la mondialisation.

Conscient que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux du pays, le Groupe œuvrera pour sa protection et la sauvegarde de la diversité biologique. Il soutiendra la transition énergétique et défendra l'émergence des énergies renouvelables et toutes les mesures concourant à l'efficacité énergétique.

Conformément à l'article 27 de la Constitution, les membres du Groupe conservent leur liberté de vote en toutes circonstances.



CLAUDE MAHURET
Président du Groupe
Sénateur de l'Alsace

- Commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Vice-Président de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des territoires entre les hommes et les femmes



Michel AMIEL
Sénateur des Bouches-du-Rhône

- Vice-Président de la commission des affaires sociales
- Membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- Secrétaire de la Mission d'évaluation et de Contrôle de la Sécurité Sociale



Jérôme BIGNON
Sénateur de la Somme

- Membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- Membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



Emmanuel CAPUS
Sénateur du Maine-et-Loire

- Vice-Président de la commission des finances
- Vice-Président de la délégation sénatoriale aux entreprises



Daniel CHASSEING
Sénateur de la Corrèze

- Vice-Président de la commission des affaires sociales
- Vice-Président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



Jean-Pierre DIECOOL
Sénateur du Nord

- Vice-Président de la commission des affaires économiques



Alain FOUCHÉ
Sénateur de la Vienne

- Vice-Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- Vice-Président de la délégation sénatoriale à la prospective



Joël GUERBRIAU
Sénateur de la Loire-Atlantique

- Secrétaire du Sénat
- Vice-Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées



Jean-Louis LAGOURGUE
Sénateur de La Réunion

- Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
- Membre de la délégation sénatoriale aux outre-mer



Robert LAUROAULLU
Sénateur des îles Wallis, et Futuna

- Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
- Vice-Président de la délégation sénatoriale aux outre-mer



Alain MARÉCHAL
Sénateur de l'Isère

- Vice-Président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale



Colette MÉLOT
Sénateur de la Seine-et-Marne

- Vice-Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Vice-Présidente de la commission des affaires européennes



Franck MENONVILLE
Sénateur de la Mayenne

- Membre de la commission des affaires économiques
- Membre de la Commission des affaires européennes



Dany WATTEBLED
Sénateur du Nord

- Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

III. NOS SENATEURS

IV. TROIS ANS D'ACTION PARLEMENTAIRE

Notre travail fut articulé durant trois ans autour de neuf grandes thématiques qui représentent le cœur de nos engagements :

1. Collectivités locales et cohésion des territoires
2. Finances publiques, travail et emploi
3. Affaires sociales et santé
4. Régalien
5. Union européenne
6. Affaires économiques et agriculture
7. Développement durable et transports
8. Culture, éducation, communication et sport
9. Numérique et innovation

1. COLLECTIVITÉS LOCALES ET COHÉSION DES TERRITOIRES

La protection des territoires, quelles que soient leurs spécificités, ainsi que la recherche de solutions efficaces et réalistes pour les collectivités locales et territoriales, représentent le cœur de l'engagement du Groupe Les Indépendants depuis sa création. La richesse des territoires français fait de leur cohésion un véritable atout pour la France et pour les citoyens.

La décentralisation représente un objectif toujours à atteindre pour le Groupe qui a eu l'occasion de développer sa vision et faire des propositions concrètes émanant du terrain. Ainsi, tout en rappelant l'importance de l'unité de la République française et du respect de la diversité de nos territoires, **les Sénateurs du Groupe ont souligné la nécessité de traduire la décentralisation par une subsidiarité ascendante.** Ils ont identifié le bloc communal comme étant l'échelon de base d'une décentralisation réussie et efficace pour chacun. **Pour le Groupe Les Indépendants, le travail doit s'articuler autour d'un triptyque simple : compétence, responsabilité et financement.** Une décentralisation ambitieuse doit s'accompagner de transferts de compétences, de la liberté d'action qu'entraîne la responsabilité, et enfin du transfert de ressources adaptées pour une indispensable autonomie financière.

Complétant ces éléments, **le Groupe s'est positionné en faveur d'une décentralisation émanant des territoires eux-mêmes très au fait de leurs spécificités, problématiques et de leurs besoins.** Les Sénateurs ont également plaidé pour un partage de bonnes pratiques. La péréquation fut un point central des propositions du Groupe tout comme l'importance de chaque échelon de collectivités territoriales dans le processus de décentralisation. Les maîtres-mots étant stabilité et souplesse, le Groupe a soutenu le rôle d'un conseiller territorial, rouage facilitateur d'un dialogue constructif entre l'État et les collectivités territoriales. Le Groupe sera particulièrement attentif aux prochaines étapes de la décentralisation et aux projets qui seront discutés.

La réforme constitutionnelle annoncée fut aussi l'occasion pour le Groupe de se prononcer en faveur des territoires en proposant une loi de programmation des finances locales dont l'objectif est de donner de la visibilité et de la stabilité aux collectivités.

Le Groupe s'est attaché aux problématiques sérieuses des territoires ruraux en participant notamment aux réflexions sur l'état des lieux des atouts et faiblesses des communes. **La revitalisation de l'échelon communal est une de nos priorités.** Trois axes de travail, que nous partageons, ont été dégagés : la commune comme base de la démocratie et de l'action locale,

le développement des communes dites nouvelles et le caractère essentiel de la coopération intercommunale.

Le Sénat a adopté une proposition de loi du Groupe relative au renforcement des synergies entre conseils municipaux et communautaires. Ce travail a été repris et incorporé par le Gouvernement dans le projet de loi Engagement et Proximité qui a été définitivement adopté en décembre 2019. Lors des débats concernant cette loi, le Groupe a clairement exprimé son soutien à l'engagement des maires et a soutenu leur place centrale dans l'action publique locale. Rappelant le sentiment mitigé, voire négatif, ressenti par les élus locaux, au premier rang desquels les maires, lors du transfert de certaines de leurs compétences à d'autres échelons, le Groupe a souligné l'importance de leur responsabilité et la confiance que placent en eux les citoyens.

Prônant la souplesse dans l'organisation de nos territoires, **les Sénateurs du Groupe, au cours des débats sur le projet de loi Engagement et Proximité, ont fait adopter un amendement permettant, même lorsqu'un conseil municipal est incomplet, l'élection d'un nouveau maire dans les cas de démission ou de décès moins de 18 mois avant le renouvellement suivant.** Cette problématique était un enjeu important pour les territoires ruraux.

Autres causes que le Groupe a défendues : l'adaptabilité quant aux indemnités des élus locaux et l'équilibre primordial entre les communes et les autres échelons, particulièrement les intercommunalités. Enfin, le Groupe, bien conscient des problématiques des territoires et des collectivités, a été clair quant à ses attentes sur les prochaines étapes notamment relatives au projet de loi dit des « 3D ». **Pour le Groupe, ce texte doit nécessairement compléter la loi Engagement et Proximité.** Les Sénateurs, forces de propositions, seront très soucieux de défendre des solutions souples et stables pour nos territoires, répondant à leurs spécificités et besoins.

Le Groupe s'est approprié le sujet de la propagande électorale en déposant une proposition de loi adoptée au Sénat en février 2020. Cette proposition de loi, bien accueillie, **visait à simplifier l'action des maires concernant l'affichage lors des élections.** Cette initiative répond aux difficultés rencontrées par les élus lors des dernières élections, notamment européennes, où le nombre de candidatures était important et posait des problèmes pratiques, tout particulièrement pour les petites communes.

Pendant l'état d'urgence sanitaire et durant la gestion de la crise, le Groupe Les Indépendants a soutenu les actions mises en œuvre par les collectivités territoriales et s'est attaché au maintien des services publics primordiaux, tels que La Poste, indispensables notamment dans les territoires ruraux.

2. FINANCES PUBLIQUES, TRAVAIL ET EMPLOI

La situation budgétaire de la France se caractérise par un taux d'endettement très élevé, désormais largement supérieur à 120% du PIB. Le Groupe Les Indépendants considère qu'un tel niveau d'endettement obère notre souveraineté nationale, compromet notre liberté d'action et engourdit la puissance publique. **C'est pourquoi nous plaidons pour une politique ambitieuse de désendettement afin de redonner à l'État les moyens de faire face aux défis du XXI^e siècle.** Cela impose de ramener, à moyen terme, les dépenses en-deçà des recettes publiques.

Notre Groupe considère que le désendettement du pays doit être engagé par la réduction de la dépense publique plutôt que par l'augmentation des impôts. En effet, la pression fiscale est actuellement trop élevée, sur les ménages comme sur les entreprises : avec des prélèvements obligatoires de l'ordre de 45% du PIB, la France demeure en la matière la championne du monde. Le Groupe Les Indépendants est dans ce contexte rétif à toute hausse d'impôts qui restreindrait le pouvoir d'achat des Français et la capacité d'investissement des entreprises.

C'est pourquoi la réduction des dépenses publiques nous semble l'option la plus raisonnable. Aujourd'hui, c'est l'État qui porte l'essentiel du déficit public, tandis que les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale ont assaini leur situation financière au cours des dernières années. **Les efforts doivent donc concerner prioritairement les dépenses publiques liées à l'État.** Cependant, le Groupe Les Indépendants est attaché à un État fort dans ses missions régaliennes et défend des budgets responsables dans ces domaines, au premier rang desquels figurent l'armée, la police et la justice.

Enfin, le Groupe Les Indépendants a forgé la conviction que la transition énergétique constitue un défi majeur pour notre pays. Cependant, nous considérons que cet impératif ne doit pas nous affranchir de discipline budgétaire : **nous voulons réduire à la fois la dette climatique et la dette publique.** Ainsi, Les Indépendants veillent à ce que la fiscalité verte ne se matérialise pas seulement par des hausses d'impôts, surtout lorsque ces hausses d'impôts frappent d'abord les Français et les territoires les plus fragiles.

Depuis le début du quinquennat et la création du Groupe, **Les Indépendants se sont attachés à saluer les efforts déployés par le Gouvernement pour maîtriser les comptes publics.** Ainsi, le déficit structurel a été progressivement ramené sous la barre des 3% du PIB, conformément

à nos engagements européens, ce qui a restauré l'image de la France vis-à-vis de nos partenaires stratégiques ; le niveau d'endettement a été stabilisé autour de 100% du PIB avant la crise du coronavirus ; la pression fiscale a été allégée pour les ménages comme pour les entreprises.

Le Groupe Les Indépendants a soutenu la politique du Gouvernement consistant à **diminuer le poids des prélèvements obligatoires tout en contenant les déficits publics** : s'ils n'ont pas permis de diminuer le taux d'endettement, ces efforts ont stimulé l'économie en dynamisant à la fois l'investissement et la consommation. Ainsi, nous avons soutenu le remplacement de l'ISF par l'IFI, l'instauration d'une *flax tax* sur les revenus du capital, l'alignement du taux d'impôt sur les sociétés sur la moyenne européenne ou encore l'allègement de l'impôt sur le revenu pour les plus modestes.

En tout état de cause, **le Groupe Les Indépendants reste guidé par le pragmatisme et se refuse à tout positionnement dogmatique**. Ainsi, malgré les réserves de principe sur la suppression de la taxe d'habitation qui coupe le lien fiscal unissant le citoyen et les collectivités territoriales, nous ne nous sommes pas opposés à la réforme de la fiscalité locale engagée par le Gouvernement. Notre objectif ne consiste pas à temporiser la réforme mais bien à sécuriser le dispositif pour les collectivités territoriales.

Enfin, bien que le désendettement public demeure notre priorité, **notre Groupe a su faire preuve de responsabilité et voter les mesures d'urgence lorsque la situation la commandait**. C'est dans cette logique nous avons soutenu le Gouvernement, tant lors de la crise sociale des Gilets Jaunes que lors de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de Covid-19, en approuvant les dispositifs exceptionnels soumis au Parlement. Le Groupe Les Indépendants est attaché à défendre l'unité nationale pour préserver l'ordre républicain.

Depuis sa création, le Groupe porte une proposition ambitieuse de TVA sociale : il s'agit d'augmenter le taux de la TVA afin de financer des baisses de prélèvements obligatoires qui bénéficieront aux populations les plus fragiles, et singulièrement aux retraités les plus modestes. Plus largement, nous proposons ainsi de rééquilibrer la pression fiscale entre les différents facteurs de production : **augmenter les prélèvements portant sur la consommation pour diminuer ceux portant sur le travail et le capital**. Il s'agit de privilégier l'économie locale au service de nos territoires.

C'est également dans cette optique que notre Groupe s'est opposé à l'instauration d'une taxe additionnelle sur les CDD d'usage, qui impacte directement de nombreux secteurs en augmentant significativement le coût du travail. En matière environnementale, nous avons porté plusieurs propositions concrètes visant à alléger la fiscalité sur les solutions les plus propres, essentiellement dans les secteurs du logement ou des mobilités. Avec une conviction : **la fiscalité écologique doit être davantage incitative que punitive.**

Enfin et surtout, le Groupe Les Indépendants défend les intérêts des territoires à chaque automne budgétaire. Nous avons ainsi proposé des dispositifs visant à **favoriser l'activité économique dans les territoires, à augmenter l'autonomie financière des collectivités territoriales et à encourager l'engagement sociétal des entreprises.** Ainsi, nous nous sommes opposés à la mesure visant à restreindre le mécénat d'entreprise car nous considérons qu'il s'agit d'un dispositif utile pour tout à la fois soulager les dépenses des collectivités territoriales tout en impliquant les acteurs privés dans des actions d'intérêt général au niveau local.

3. AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

L'action parlementaire du Groupe Les Indépendants en matière de santé et de politiques sociales s'inscrit dans une volonté de favoriser l'accès à la santé, de valoriser le travail et de protéger les plus vulnérables.

Notre Groupe est à l'initiative de la **mission d'information sur la pénurie de médicaments et de vaccins**, dont le rapport publié dès novembre 2018 présente des recommandations claires pour sécuriser l'accès à la santé des Français en relocalisant une partie des chaînes de production sur notre territoire. La pandémie de Covid-19 a montré les limites de notre souveraineté sanitaire et les risques liés à une dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs tels que la Chine dans l'approvisionnement de notre pays en médicaments, vaccins et matériel de protection.

En février 2020, le Groupe a interpellé le Gouvernement au sujet de la **libéralisation de la vente en ligne de médicaments menaçant le modèle économique des pharmacies** et pouvant conduire à la fermeture de nombreux points de vente, au détriment des habitants les plus isolés. Nous sommes très sensibles à la **crise que traverse le secteur de la psychiatrie**, en particulier de la pédopsychiatrie. Aussi, notre Groupe serait favorable au développement des équipes mobiles pour renforcer l'offre existante qui se révèle insuffisante, en particulier dans les zones rurales, comme nous l'avons proposé lors du dernier débat sur la pédopsychiatrie.

Lors de la séance de questions d'actualité du 22 avril 2020, nous avons alerté le Gouvernement sur les **risques de rupture dans la continuité des soins** en période d'épidémie, particulièrement dommageable pour les personnes âgées et les personnes porteuses d'un handicap. En effet, le renoncement au soin est un problème de santé publique majeur que nous devons prévenir, par exemple en développant la télémédecine comme cela a été pratiqué lors du confinement. Afin d'améliorer l'accès aux soins, nous avons également déposé un amendement, adopté par le Sénat, visant à supprimer les avantages fiscaux accordés aux complémentaires santé lorsqu'elles pratiquent, dans le cadre des contrats responsables, un remboursement différencié.

En juin 2018, la **proposition de loi rendant obligatoire l'installation de défibrillateurs cardiaques dans certains établissements recevant du public**, des stades aux centres commerciaux, a été définitivement adoptée, après avoir été inscrite dans l'espace parlementaire du Groupe Les Indépendants. Il s'agit d'une mesure de santé publique, qui permettra de sauver

des vies. Pour rappel, ce sont environ 50 000 victimes qui meurent chaque année en France suite à des arrêts cardiaques.

L'accès à la santé passe également par le renforcement du maillage territorial des professionnels de santé, médecins, pharmaciens et infirmiers. Afin de **lutter contre les déserts médicaux**, dans le cadre de l'examen du projet de loi de santé, en juin 2019, nous avons déposé un amendement proposant d'améliorer l'accès aux soins dans les territoires ruraux. Le dispositif, adopté par le Sénat, consiste à proposer une année de professionnalisation aux étudiants de dernière année du troisième cycle des études de médecine, réalisée prioritairement dans les zones carencées en médecins, afin d'encourager les jeunes médecins à venir s'installer en zone rurale. Les déserts médicaux furent également l'objet d'une question d'actualité au Gouvernement.

En matière de financement de la santé, nous sommes particulièrement vigilants à la situation des EHPAD. Pour améliorer de façon effective la prise en charge de la dépendance des pensionnaires et les conditions d'exercice des salariés, il serait nécessaire d'**augmenter la masse salariale du personnel en EHPAD** pour arriver à un taux d'encadrement global de 0,7 ou 0,8 soignant par pensionnaire, et cela progressivement dès 2021.

Lors de l'examen du PLFSS pour 2019, nous avons déposé un amendement visant à assurer aux retraites situées sous le revenu médian une revalorisation à hauteur de l'inflation. Ce **filet de sécurité à l'égard des retraités les plus modestes** a été repris par le Gouvernement lors du PLFSS pour 2020.

En juin 2020, notre Groupe a soutenu la **proposition de loi relative à la revalorisation des retraites agricoles**. Nous avons souligné l'importance d'une application rapide de cette réforme indispensable à l'amélioration du niveau de vie des retraités agricoles, aujourd'hui plongés dans une situation de véritable misère sociale.

4. RÉGALIEN

Le Groupe Les Indépendants a apporté son soutien au Gouvernement qui a maintenu le renforcement du budget de la Défense. Ces augmentations, prévues par la loi de programmation, étaient nécessaires, et même indispensables. L'Armée française, déployée dans des opérations au Sahel et au Levant, est très sollicitée.

Après le Brexit, la France est désormais le principal pilier de la défense européenne, il était essentiel de veiller à l'entretien de nos forces. Nous continuerons d'y veiller.

Des avancées concrètes ont été apportées à la condition de vie des militaires et de leur famille. **Nous avons ainsi travaillé avec le Ministère des armées, à ce que les militaires puissent désormais être individuellement informés de leur éligibilité à la carte du combattant et accompagnés dans les démarches de son obtention.**

En matière internationale, **notre Groupe a condamné l'intervention turque dans le nord-est de la Syrie, qu'elle a débutée fin 2019 sans concertation de ses alliés de l'OTAN.** Au sujet de cette organisation, les Sénateurs du Groupe ont pu affirmer qu'elle n'était pas incompatible avec une défense européenne, bien au contraire : elles gagneraient à travailler ensemble.

À l'occasion du projet d'annexion d'une partie de la Cisjordanie par Israël, les Sénateurs de notre Groupe ont appelé au respect du droit international, au dialogue et à la négociation. Ils ont aussi rappelé que le non-respect du droit international faisait courir le risque de nouveaux affrontements.

Attentifs au respect du droit international, les Sénateurs du Groupe ont eu l'occasion d'interroger le Gouvernement sur la stratégie à mettre en œuvre pour contenir **l'expansionnisme de la Chine.** Ils ont également condamné le non-respect par la Russie du traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Toujours dans le souci de la préservation du multilatéralisme, le Groupe a interpellé le Gouvernement à propos de l'extraterritorialité du droit américain qui porte une atteinte sérieuse au commerce international.

Notre Groupe a continué de défendre auprès du Gouvernement un État fort dans ses missions régaliennes : les budgets dédiés à la Justice, à la sécurité intérieure et à l'action extérieure sont essentiels pour garantir l'efficacité des mesures prises par l'État et son autorité.

Le Groupe Les Indépendants a ainsi encouragé le Gouvernement à augmenter les moyens alloués à la sécurité des Français et à la lutte contre l'immigration irrégulière. Le Groupe a, par ailleurs, rappelé que la coopération européenne est particulièrement nécessaire dans ces domaines. La circulation des personnes, des biens et des capitaux constitue la grande force de l'Union, mais elle doit être accompagnée d'un contrôle à la hauteur des menaces.

Cela ne dispense pas la France de faire sa part et, à cet égard, nous avons demandé au Gouvernement que toutes les obligations de quitter le territoire français soient exécutées.

En outre, pour garantir la sécurité de nos concitoyens et le maintien de l'ordre public, la police et la gendarmerie nationale doivent bénéficier des moyens, matériels et humains, leur permettant de faire face à leurs missions et à leur niveau de sollicitation. **Dans le contexte sécuritaire particulièrement tendu que connaît notre pays, nous avons demandé davantage de moyens pour nos forces de l'ordre.**

La protection de nos concitoyens est l'une des priorités du Groupe, et cela inclut évidemment la garantie de leurs libertés. Le Groupe eu l'occasion d'exprimer cette position lors de la loi « Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme » (SILT). Le Groupe a rappelé que l'état d'urgence devait rester temporaire et exceptionnel tout en soulignant que des améliorations notoires existaient dans la lutte contre le terrorisme. Par la suite, le Groupe a fait partie de la mission d'information chargée d'évaluer l'impact de 4 outils - les périmètres de protection ; la fermeture administrative des lieux de culte ; les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance ; les visites domiciliaires - mis en place lors de cette loi afin d'évaluer la nécessité de leur prolongation. Les conclusions de la mission suggèrent, entre autres, la continuité de ces mesures.

Le Groupe est à l'origine de l'élargissement, à titre expérimental, **de l'utilisation de caméras dites mobiles.** Cette extension se porte sur deux catégories : les sapeurs-pompiers et les agents de l'administration pénitentiaire. Elle vise à protéger à la fois les citoyens et les représentants de l'ordre public. Ce texte est accompagné de garanties suffisantes préservant le respect à la vie privée en ajoutant de la proportionnalité et de l'adaptation aux nécessités du terrain.

Le Groupe interroge régulièrement le Gouvernement sur des sujets sensibles tels que l'état du risque et des menaces terroristes en France, ou encore les violences à l'endroit des élus et des fonctionnaires territoriaux afin d'en contrôler les évolutions.

5. UNION EUROPÉENNE

Le Groupe Les Indépendants place l'exigence d'Union européenne au centre de ses réflexions et de ses choix politiques. Depuis la création du Groupe, ce dernier n'a de cesse de démontrer l'importance d'une Europe politique enracinant au cœur de son projet les citoyens européens, leurs libertés, leur bien-être et leur protection. Le Groupe conscient des enjeux et des temps compliqués que traverse l'Union européenne, continue de plaider pour une Europe proposant un projet solidaire, protecteur, social et transparent. Le Groupe défend une France active dans une Union européenne dynamique, résolue et puissante.

Depuis le début des activités du Groupe, l'avenir de l'Europe ainsi que la définition de ses nouvelles priorités politiques, dans le contexte du Brexit, d'élections européennes et de négociations budgétaires, ont constitué des fils rouges de réflexions. Les blocages et crises n'ont pas été éludés et ont même fait l'objet de descriptions précises et réalistes.

Dès le mois de mars 2018, **le Groupe Les Indépendants a attiré l'attention sur une Europe sociale pendant vital d'une Europe économique, en mettant en lumière la nécessité du marché unique tout comme ses failles.** Nous avons également mis en évidence l'échelon européen comme niveau le plus efficace en matière de fiscalité numérique, ce que nous avons réitéré en spécifiant l'urgence du sujet lors d'une question au Gouvernement en juillet 2020. Le Groupe n'hésite pas à faire des critiques, toujours constructives, sur le projet européen et ceux qui le font, dans l'unique objectif de participation au débat pour une Europe puissante.

Le Groupe a évoqué le risque réel de fragmentation de l'Union européenne, conséquence de l'impossibilité de trouver une réponse commune à la question migratoire. Mettant en garde sur cette crise, qui depuis 2015 se trouve sans solution, Les Indépendants ont suggéré un équilibre entre responsabilité et solidarité. **Ce fut aussi l'occasion d'aborder la question du cadre financier pluriannuel** où plusieurs points nécessaires ont été défendus : un budget renforcé ; des politiques européennes historiques suffisamment équipées pour répondre aux enjeux ; un système de ressources propres effectif ; la suppression des rabais qui n'ont plus lieu d'être ; l'idée et le questionnement au sujet d'un budget de la zone euro. Autre idée mise en avant, celle d'un ministre des Finances de cette zone euro, qui serait à la fois Commissaire européen et Président de l'Eurogroupe.

L'année 2019 fut placée sous le signe de la complexité pour l'Union européenne, qui a vu s'accumuler des dossiers brûlants toujours en cours dans une année 2020 en proie à une crise supplémentaire, cette fois sanitaire.

Le **Brexit** et son report constant jusqu'à février 2020 ont été des points de préoccupation exprimée dès le début de l'année 2019 par le Groupe Les Indépendants. **Deux axes ont été développés dans le discours du Groupe : d'une part, les impacts sur les peuples européens et britannique ; d'autre part, la mise en danger des politiques internes de l'Europe due au recul continu du Brexit.** Les efforts des négociateurs européens ainsi que le maintien de l'union des États membres ont été salués. La fermeté a été plébiscitée quant aux négociations, avec un éclairage particulier sur les points majeurs de la pêche, du partage des eaux et des quotas, qui a fait l'objet d'une question au Gouvernement début 2020.

Autre sujet de préoccupation depuis 2019, et source de nombreuses prises de position du Groupe : **le cadre financier pluriannuel.** Pour le Groupe les axes majeurs sont restés ceux évoqués dès 2018, auxquelles s'est ajoutée la volonté de voir se dessiner un agenda ambitieux jusqu'en 2024. **Un soutien a été apporté aux politiques et nouveaux objectifs européens en matière environnementale et numérique, mais aussi de liberté et de souveraineté.** Le Groupe a d'ailleurs expliqué soutenir l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 ainsi que la nécessité d'un mécanisme carbone aux frontières de l'Union. La jeunesse a pris une place centrale sur ces sujets pour le Groupe.

Les élections européennes ont constitué un temps fort. Ainsi, ont été rappelées la nécessité de faire face et de lutter contre la désinformation, tout comme l'importance d'avoir des dirigeants européens incarnant le futur que s'est programmé l'Union européenne. Sur ce sujet précis, nous avons salué les nominations du Commissaire français et de la Présidente de la BCE, qualifiées de positives pour l'Europe et le pays.

Le Groupe a abordé d'autres sujets variés en gardant à l'esprit la vision qui lui est chère d'une Europe unie, déterminée, à la fois économique et sociale, et fondée sur les valeurs communes des européens. Ainsi, **nous avons salué l'annonce d'une politique industrielle européenne tout en précisant que nous resterions attentifs à sa mise en œuvre ainsi qu'à la nécessité d'une révision des règles de concurrence l'accompagnant.** Sur le plan économique et concurrentiel, le Groupe a alerté sur l'importance d'une réponse claire et unique à l'endroit de la Chine. Il a marqué son soutien à une politique et une industrie de la défense européennes, à

un approfondissement de l'Union économique et monétaire, ainsi qu'à une refonte du processus d'adhésion à l'Union européenne.

Enfin, **le Groupe est à l'initiative d'un rapport d'information sur les fonds européens** où les conclusions précises et écoutées, publiées fin 2019, prônent un cadre simplifié, des compétences clarifiées et une valorisation de ces fonds et de leurs accès.

6. AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET AGRICULTURE

Durant l'examen du projet de loi EGALIM, le Groupe Les Indépendants a rappelé qu'il était absurde d'opposer agriculture et écologie. Les Sénateurs du Groupe ont également appelé à une meilleure valorisation du travail des agriculteurs. À cet égard, ils ont défendu des amendements visant à renforcer l'information des consommateurs. Le Groupe a tenté de favoriser les circuits courts, en s'appuyant notamment sur la restauration collective. En proposant de renforcer la lutte contre l'artificialisation des sols et en plaidant pour une gestion stratégique de l'eau, **Les Indépendants ont voulu partager leur vision de l'agriculture : celle d'une activité essentielle au pays et capable de s'engager à plein pour l'économie et l'environnement, porteuse de valeurs d'efforts, de travail et de transmission importantes pour notre pays.**

Notre Groupe s'est aussi emparé de la question du foncier agricole. Nos Sénateurs sont à l'origine d'un débat qui a eu lieu en février 2020 intitulé « Le foncier agricole : les outils de régulations sont-ils toujours pertinents ? ». Ce fut l'occasion de mettre en lumière les attentes des divers acteurs du monde agricole ainsi que les enjeux autour de ce sujet.

Le projet de loi ELAN a été l'occasion pour les Sénateurs du Groupe d'affirmer la nécessité d'une libéralisation progressive du secteur du logement qui soit respectueuse des avancées sociales. Conscients du rôle fondamental du maire dans la réussite de l'aménagement du territoire, notre Groupe a soutenu le maintien de l'avis conforme du maire comme préalable à tout transfert de compétence d'autorisation d'urbanisme. Le logement étant aussi l'un des principaux pivots de la transition énergétique, où les enjeux économiques rejoignent les enjeux écologiques, Les Indépendants ont soutenu la lutte contre les passoires énergétiques.

Notre Groupe a continué de défendre une position d'équilibre lors de l'examen du projet de loi Énergie Climat. Le Parlement a été réintégré dans sa fonction directrice de la politique énergétique de la France, et **nos Sénateurs ont plaidé en faveur d'un mix énergétique permettant de préserver l'environnement tout en diversifiant nos sources d'énergie.**

La question de la précarité énergétique des ménages a été l'occasion pour le Groupe de souligner à nouveau que les impératifs économiques et écologiques sont compatibles : **pour lutter contre la précarité énergétique, il est nécessaire d'encourager la rénovation thermique des logements.**

La préservation de l'environnement est l'une des priorités majeures de notre Groupe. 2019, comme 2018, a été marqué par des événements climatiques exceptionnels qui ont eu un lourd impact sur la filière agricole. **Notre Groupe a eu l'occasion de rappeler le caractère essentiel de l'agriculture française et la nécessité de mieux rémunérer nos agriculteurs.** La France et l'Union européenne doivent demeurer souveraines en matière agro-alimentaire.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe Les Indépendants a, dès sa création, **marqué son attachement à la question environnementale en la traitant de manière transversale**. Sa vision prend en compte l'importance du dialogue entre l'État et les territoires afin de réaliser un aménagement du territoire qui réponde aux attentes des citoyens français et qui respecte l'environnement.

Le Groupe s'est positionné avec conviction sur des sujets phares tels que la pêche électrique, les énergies renouvelables et notamment marines, ou encore la gestion des politiques relatives à la biodiversité et les conséquences de l'hyperfréquentation sur des sites naturels et culturels patrimoniaux. Le volet des transports fut également central avec une attention particulière portée sur les infrastructures ainsi que le développement du transport de demain et de l'utilisation des biocarburants.

Concernant les transports, le Groupe fut au rendez-vous de la loi d'orientation des mobilités dite « LOM ». Il a ainsi pu **apporter son soutien aux nouvelles mobilités**, au développement de la pratique du vélo et du covoiturage. Nous considérons que l'intermodalité et la multimodalité sont des solutions intéressantes. Le Groupe a travaillé sur le renforcement de la sécurité des transports et à la lutte contre la fraude. Le recours aux transports fluvial et maritime a été encouragé. **Des regrets ont cependant été émis sur le volet hydrogène, qui manque encore d'ambition**. Une nouvelle fois, nous en avons profité pour rappeler que **la réussite d'une mobilité durable et juste ne se ferait que grâce aux territoires et au respect de leurs spécificités**. Dans cette perspective, le Groupe s'est positionné en faveur de financements et d'investissements mieux encadrés dans la loi, ce qui n'a malheureusement pas été entendu.

La loi relative à l'économie circulaire et contre le gaspillage fut l'occasion pour le Groupe de se positionner sur la problématique des déchets et relever l'urgence de la situation. Nous avons rappelé la responsabilité de tous les acteurs (État, collectivités, industriels et consommateurs) dans cette lutte contre la pollution. À ce titre, l'information des consommateurs revêtait un caractère essentiel. **Le Groupe a soutenu le principe du pollueur-payeur et, ainsi, le régime de la responsabilité élargie du producteur dont nous souhaitons une application universelle**. Le Groupe a abordé la consigne sous l'angle des difficultés de gestion pouvant être rencontrées à l'endroit des collectivités, l'importance de mettre fin aux dépôts sauvages ainsi que le recyclage du plastique et la fin de son usage unique.

La place des élus locaux et la solidarité entre territoires est une des clefs de voûte de la vision du Groupe. Ceci a été rappelé à plusieurs reprises, notamment lors de la proposition de loi concernant la réforme du régime de catastrophes naturelles. À cette occasion, le Groupe a pu réaffirmer l'importance de l'urgence climatique et les impacts multiples qui en découlent. Les débats sur la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires a permis au Groupe de défendre la nécessité d'une simplification dans le domaine, une relation plus forte entre État et collectivités et une autonomie des territoires, tout en regrettant un projet trop peu ambitieux.

La promotion d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne, le respect des engagements de l'accord de Paris par la France, la lutte contre les passoires énergétiques, le développement des infrastructures de transports notamment ferroviaires, sont autant de sujets dont le Groupe s'est saisi sous l'angle de la protection de l'environnement. La biodiversité et sa défense ont également été abordées avec un travail important du Groupe lors de la création de l'Office français de la biodiversité.

L'énergie s'est trouvée au centre des débats durant l'année 2019 lors de l'examen du projet de loi Énergie – Climat. À cette occasion, **le Groupe a pu imprégner sa vision au texte en plaidant pour un bouquet énergétique décarboné, où les diverses énergies en présence s'équilibrent entre efficacité et complémentarité.** Le Groupe a encouragé le développement des énergies renouvelables tout en posant les problématiques futures du nucléaire et les solutions qui devront y être apportées. Une attention particulière a été portée à l'hydrogène, que le Groupe regrette de ne pas voir mieux exploité, ainsi que sur le biogaz, en rappelant l'importance de la filière agricole et son potentiel pour le futur. Nous avons porté d'autres sujets tels que la fixation du budget carbone par la loi, l'importance du rôle de nos territoires et de nos entreprises, la fixation par le Parlement des objectifs et de la stratégie à venir pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Sur les transports et leurs infrastructures, nous avons encouragé sur le ferroviaire et une concurrence libre et loyale concernant le transport de voyageurs. Les usagers ont été au centre des préoccupations du Groupe, qui a aussi fait adopter une proposition de loi relative à l'obligation de déclaration d'un préavis de grève des contrôleurs aériens. Tout en ne remettant pas en cause ce droit à valeur constitutionnelle, le texte permet la continuité du service public, en améliorant notamment l'information des voyageurs, des institutions et des entreprises.

Le Groupe, aux mois de juin et juillet 2020, à travers diverses prises de position, a **plaidé pour une croissance et une relance décarbonées. Il a réaffirmé son implication dans l'accompagnement de la France et de ses territoires dans leur transition, vers un modèle où l'aménagement du territoire et le développement durable ont toute leur place.**

8. CULTURE, ÉDUCATION, COMMUNICATION ET SPORT

En favorisant la diffusion des œuvres artistiques et l'accès à la création sur l'ensemble du territoire et parmi tous les publics, il s'agit non seulement de transmettre, mais aussi de renouveler un héritage qui nous rassemble, nous grandit et nous dépasse.

En accord avec cette ligne, le Groupe a déposé une proposition de loi pour une philanthropie à la française, visant à valoriser l'implication des entreprises en faveur des projets d'intérêt général, ainsi qu'un **débat parlementaire sur le mécénat territorial au service des projets de proximité**. Nous avons soutenu la proposition de loi visant à **moderniser les outils et la gouvernance de la Fondation du Patrimoine** dont l'application permettra de protéger et valoriser le remarquable patrimoine local, constitutif de la richesse et de l'identité culturelle de notre pays. Lors de l'examen de la proposition de loi portant création d'un **Centre national de la musique (CNM)**, nous avons déposé un amendement, adopté par le Parlement, visant à garantir la parité au sein du conseil professionnel du CNM.

Convaincu qu'un système éducatif performant, inclusif et réactif représente à la fois un puissant levier d'émancipation individuelle et de progrès social, l'action du Groupe Les Indépendants s'inscrit dans une volonté politique d'offrir à tous les élèves, quelles que soient leurs origines géographique et sociale, des moyens d'apprentissage modernes, de garantir à tous un accès au savoir, et ce tout au long de la vie, et d'encourager le développement d'offres pédagogiques en phase avec les besoins du marché du travail. À cet effet, le Groupe a interpellé le Gouvernement en novembre 2019 afin que soient **apportées des réponses d'urgence aux 11 000 élèves porteurs d'un handicap sans solution d'accompagnement**.

Lors du débat sur la politique en faveur des étudiants qui s'est tenu en décembre 2017, nous avons interrogé le Gouvernement sur la délicate situation du **déni de soin qui concerne de nombreux étudiants, faute de moyens financiers**. Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi sur l'encadrement du téléphone portable dans les écoles et les collèges, en juillet 2018, nous avons déposé des amendements visant à **protéger l'exposition des enfants à la lumière bleue des écrans**, repris au sein de la proposition de loi visant à lutter contre l'exposition précoce des enfants aux écrans.

Lors de l'examen du projet de loi pour une école de la confiance, au printemps 2019, nous avons déposé un amendement, adopté par le Sénat, favorisant le bon déroulement des **contrôles de**

l’instruction dispensée en famille. Nous nous sommes **opposés à la création des établissements publics des savoirs fondamentaux**, regroupant écoles et collèges, dont l’adoption risquait d’accélérer la disparition des écoles en milieu rural. Notre Groupe s’est exprimé sur les problèmes d’orientations scolaires rencontrés par les élèves et étudiants. Il importe en effet **d’anticiper au mieux dès le collège l’orientation des élèves dans l’enseignement supérieur** et d’éviter les erreurs de parcours coûteuses pour l’étudiant, comme pour la société. Pour ce faire une nouvelle évaluation des formations a été proposée par le Sénat. Elle reposerait sur deux critères essentiels : le taux de réussite et le taux d’insertion professionnelle. A l’occasion d’un débat sur la réforme du baccalauréat, en octobre 2018, nous avons souligné la nécessité de développer la formation des élèves aux techniques oratoires.

Le Groupe Les Indépendants a marqué son attachement à la démocratisation du net et à la protection des utilisateurs à l’égard des contenus et des pratiques illicites. En juillet 2018, nous avons défendu la proposition de loi visant à lutter **contre la manipulation de l’information en période électorale**, alors que le Sénat en a rejeté l’examen. Nous considérons que la régulation des plateformes diffusant des contenus illégaux est impérative pour préserver le fonctionnement de notre démocratie. Les plateformes et les acteurs majeurs du numérique doivent faire partie du combat engagé contre le cyber harcèlement. Le Groupe a plaidé pour une amélioration des règles concernant la lutte contre les contenus illicites. Lors de l’examen de la proposition de loi tendant à créer un **droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse**, en janvier 2019, nous avons déposé un amendement visant à aligner la durée de validité de ces droits avec celle défendue par la France au niveau européen.

Lors des discussions portant sur le projet de loi relatif à l’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, en février 2018, nous avons souligné l’importance de veiller à la **convertibilité des infrastructures sportives**. Notre Groupe est à l’origine d’un amendement, adopté par le Sénat, visant à **fiabiliser le calendrier** d’installation de la structure temporaire sur le Champ-de-Mars. Par ailleurs, le Groupe Les Indépendants est à l’origine d’une **mission d’information sur le fonctionnement et l’organisation des fédérations sportives** qui rendra prochainement ses conclusions.

9. NUMÉRIQUE ET INNOVATION

Dans la continuité de leurs travaux sur l'intelligence artificielle (IA) menés en octobre 2017, les Sénateurs du Groupe n'ont pas cessé de prêter attention au domaine du numérique. Ils ont ainsi encouragé le Gouvernement à soutenir la recherche publique et privée dans cette filière. Nous estimons indispensable que l'Union européenne parvienne à développer ses propres outils : la France a de nombreuses ressources en la matière et devrait jouer un rôle moteur.

La souveraineté numérique est l'un des grands enjeux pour notre pays. Les Sénateurs ont pris part à la commission d'enquête menée sur le sujet. **Lorsque la question de la régulation de la 5G a été posée au Parlement, nos Sénateurs ont soutenu une position de maîtrise nationale : les dispositifs doivent être testés par les meilleurs experts de l'État avant d'être utilisés.** C'est un enjeu de souveraineté et de sécurité.

Le numérique est une technologie formidable mais il n'est pas question d'accepter qu'il crée des espaces hors la loi. **Notre Groupe a ainsi eu l'occasion de réaffirmer la primauté du droit national et notamment des droits voisins du droit d'auteur, face aux politiques agressives des GAFAM.** Dans la même logique, nos Sénateurs ont soutenu un affermissement des mesures de lutte contre la haine en ligne, en veillant à ce que les géants du numérique soient les acteurs de cette lutte.

Quoique les internautes français et les européens accordent de l'intérêt à ces outils, ils contribuent largement aux profits réalisés par les GAFAM. Nos Sénateurs ont estimé qu'il convenait que ces sociétés paient des impôts à la hauteur des bénéfices qu'elles réalisent en France, et ont soutenu l'adoption de la taxe sur le numérique.

La souveraineté et l'indépendance de notre pays seront deux grands enjeux dans les années qui viennent, notamment dans le cyberspace. Les Sénateurs du Groupe sont résolument engagés dans cette optique.

V. LES PERSPECTIVES

La France va devoir affronter des temps difficiles. La pandémie de Covid-19 a fait de nombreuses victimes à travers le monde et dans notre pays. En plus de ses conséquences sanitaires, la maladie a durement affecté l'économie mondiale et entraîné une grave crise économique. Les tensions sociales qui traversent notre pays risquent de s'en trouver aggravées. Depuis plusieurs années maintenant, les Français expriment le souhait d'un changement dans le fonctionnement de nos institutions politiques : l'action publique doit évoluer pour mieux correspondre aux attentes de nos concitoyens.

Conscients de cette situation, les Sénateurs du Groupe Les Indépendants placent l'unité nationale au cœur de la stratégie de reconstruction. Deux chantiers apparaissent prioritaires : la refondation de la justice économique et sociale, d'une part, et le rétablissement d'une relation de confiance entre les citoyens et la puissance publique, d'autre part.

I. REFONDER LA JUSTICE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

IMPÔT NÉGATIF UNIVERSEL

Malgré le record mondial du taux de prélèvements obligatoires et de dépenses publiques en proportion de la richesse nationale, les Français accusent le manque d'efficacité de notre modèle social. Pour le rendre plus juste et plus efficace, nous souhaitons réfléchir à l'instauration d'un impôt négatif universel, conservant *a priori* un taux progressif. Ce dispositif serait sans condition de ressources, strictement individuel, et éventuellement assorti d'une contrepartie d'engagement au service de l'intérêt général.

En offrant plus de liberté et de sécurité matérielle aux citoyens, une telle mesure permettrait de réduire le poids de la bureaucratie - ainsi que son coût - et de favoriser la reprise d'activité.

ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES

Afin d'atteindre les objectifs de souveraineté économique et de préservation de l'environnement, les Sénateurs du Groupe souhaitent augmenter la TVA tout en diminuant la fiscalité de production et les prélèvements sur les revenus du travail. Cela permettrait de redynamiser

l'économie des territoires en améliorant la compétitivité des entreprises françaises par rapport aux entreprises étrangères.

Actuellement, la fiscalité pèse davantage sur la production que sur la consommation. En inversant cet équilibre, nous encouragerions la production nationale et revaloriserions le travail des Français.

RENFORCER L'INTÉRESSEMENT ET LA PARTICIPATION

Afin de réconcilier les Français avec l'entreprise, il apparaît nécessaire d'aligner les intérêts des employés avec ceux des employeurs. Dans cette optique, nous souhaitons proposer de renforcer deux actifs gaulliens du capitalisme français : l'intéressement et la participation. Un élargissement de ces dispositifs à l'ensemble des entreprises et une fiscalité plus attractive permettraient de les populariser davantage et de mieux partager les fruits de la croissance économique. Le Groupe a d'ailleurs pris l'initiative d'un débat intitulé « Participation dans l'entreprise, outil de croissance et perspectives » dès octobre 2017.

UN CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE

Pour faire face au reflux du chômage, des mesures peuvent être prises pour dynamiser l'emploi et éviter un marché du travail à deux vitesses, avec *insiders* en CDI d'une part, et *outsiders* en CDD d'autre part. Nous nous intéressons ainsi à la création d'un contrat de travail unique suivant la recommandation du Prix Nobel Jean Tirole.

Il s'agit de remplacer tous les contrats par le CDI, afin de favoriser la continuité dans l'accumulation des droits des salariés, et d'en simplifier les conditions de rupture. L'ensemble des formes de CDD disparaîtrait, y compris les CDD d'usage. En cas de licenciement, les exigences juridiques pesant sur l'entreprise seraient allégées : plus d'obligation de reclassement, interne ou externe, et l'existence d'un motif économique ne serait plus exigée.

II. REBÂTIR UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LES CITOYENS ET LA PUISSANCE PUBLIQUE

Les Sénateurs du Groupe Les Indépendants veulent un État fort au service des Français. La puissance publique doit se redéployer au plus près des citoyens. Il convient pour cela de simplifier, de déconcentrer et de décentraliser l'action publique.

MOINS DE BUREAUCRATIE, PLUS D'EFFICACITÉ

Au plus fort de la pandémie, les ARS ont concentré l'essentiel des critiques : lourdeurs procédurières, approche comptable, position centrale à la fois incontournable et inefficace dans l'organisation générale. Elles sont chargées de la mise en œuvre de la politique nationale de santé au niveau régional. Pour des solutions plus adaptées à la réalité des territoires, nous voulons proposer de transférer une partie des compétences de santé de l'État vers les régions. Une péréquation serait assurée par l'État pour garantir la promesse d'un égal service de santé sur l'ensemble du territoire, par exemple sur le modèle des rectorats de l'Éducation nationale.

Afin de repenser la logique de l'action publique, en optant pour une logique ascendante plutôt que descendante, nous souhaitons redonner vigueur au principe selon lequel le silence gardé par l'administration vaut acceptation de la demande formulée par le citoyen. Pour limiter au maximum le nombre d'exceptions, seule la loi - et non plus le pouvoir réglementaire - pourrait déroger à ce principe.

Les Sénateurs du Groupe Les Indépendants sont également favorables à la suppression de l'ENA, qui fournit une classe de dirigeants homogène, en matière de réseau et de conception de la réforme de l'action publique. Dans la même optique, l'adoption d'un système des dépouilles (ou « *spoils system* ») pourrait contribuer à faire correspondre les objectifs de l'administration aux attentes des citoyens.

PLUS DE DÉCENTRALISATION, POUR UNE POLITIQUE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Le Groupe Les Indépendants souhaite poursuivre la décentralisation en faisant confiance aux territoires pour leur organisation. Il s'agit d'une approche globale qui doit pouvoir se décliner dans tous les champs de l'action publique, tels que la santé, l'éducation ou l'économie, dans une logique de subsidiarité et de proximité.

Des organisations territoriales différenciées pourraient voir le jour suivant les contextes locaux, comme c'est déjà le cas avec la métropole de Lyon ou la collectivité d'Alsace. Dans cet objectif, des conseillers territoriaux apporteraient probablement plus de fluidité dans la communication entre les différentes strates de collectivités.

UNE JUSTICE FORTE ET RAPIDE

La justice est l'un des fondements de la relation entre le citoyen et la puissance publique. Depuis trop longtemps, elle n'a pas les moyens matériels et humains de remplir sa mission. Il y a urgence : la France compte deux fois moins de juges et quatre fois moins de procureurs, rapportés au nombre d'habitants, que la moyenne européenne.

En étant rendue trop tard, la justice de notre pays laisse à nos concitoyens le sentiment qu'elle disparaît peu à peu. Les Sénateurs du Groupe souhaitent remédier à cela en investissant davantage de moyens pour une justice efficace et réactive.

L'EUROPE DES TERRITOIRES

Un rapport, à l'initiative du Groupe Les Indépendants, rendu public en septembre 2019, a mis en évidence deux points essentiels : la lenteur dans le paiement (délais de versement entre deux et trois ans en moyenne) et les difficultés d'accès aux fonds européens. Or, la période actuelle requiert un accès simplifié, allégé et facilité afin de répondre rapidement et efficacement aux besoins des territoires et des citoyens.

Pour gagner en efficience, le Groupe veut clarifier des compétences concernant la gestion des fonds européens entre l'État et les régions ; augmenter la qualité et la publicité des moyens permettant l'accès aux fonds en fonction des territoires et de leurs besoins ; et enfin corriger les lourdeurs administratives déjà identifiées.

CONTACT

Groupe Les Indépendants - République & Territoires

Palais du Luxembourg - 15, rue de Vaugirard 75006 Paris, France

Tél. Secrétariat : 01.42.34.15.63

groupe@independants.senat.fr



@Indep_senat



www.independants-senat.fr



facebook.com/LesIndependantsSenat